

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 décembre 2022, tenue dès 17 h 30 dans la Salle du Conseil de ville de la Salle de spectacles

Présidence : M. Samuel da Silva, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Samuel da Silva, président : "Il est 17 h 30, il est l'heure d'ouvrir cette dernière séance du Conseil de ville 2022 et de la présente législature. Chères conseillères et chers conseillers de ville, M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, et cher public, laissez-moi vous saluer et vous souhaiter la bienvenue dans la traditionnelle et historique Salle du Conseil de ville. Dans la foulée des salutations, j'adresse ma plus cordiale bienvenue à M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, qui remplace Mme Joëlle Häller, et qui vient siéger plus tôt que prévu parmi nous. Je lui souhaite beaucoup de satisfaction au sein de notre cénacle pour cette dernière séance. Concernant le Conseil municipal, Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, continue d'être excusée."

M. Samuel da Silva, président : "Au niveau du Bureau du Conseil de ville, je vous informe que notre 1^{ère} vice-présidente, Mme Marie Ruchonnet, PS, est excusée pour ce soir, ainsi que M. Raphaël Perotto, ARC, est excusé également. Je demanderais donc à la fraction socialiste et à la fraction Alternative régionale et communale de proposer des remplaçants."

Mme Morgane Bussian, ARC, propose Mme Michèle Comte, ARC, comme deuxième scrutatrice pour la séance de ce soir.

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Elisabeth Beck, PS, comme 1^{ère} vice-présidente pour la séance de ce soir.

...Mme Michèle Comte, ARC, et Mme Elisabeth Beck, PS, prennent place
à la table du Bureau du Conseil de ville...

M. Samuel da Silva, président : "Avant de continuer, rappelons, justement, la répartition du dénombrement par les personnes scrutatrices, je demanderais à M. Gerolamo Pepe, PS, à ma droite, de compter les voix du groupe ARC, ainsi que du PS, et à Mme Michèle Comte, ARC, à ma gauche, de compter les voix du Bureau et du PLR."

M. Samuel da Silva, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, y a-t-il des modifications ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Dons du Conseil de ville
5. Crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles – décider du mode de financement : décision
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat

- des sapeurs-pompiers d'Erguël : décision
7. Abrogation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) : décision
 8. Rapport de la Commission des finances pour retrouver l'équilibre structurel à l'horizon 2024-2026 : décision
 9. Traitement de la motion "5000-500-5" du 20.10.2022 (PS) : décision
 10. Traitement du postulat "Bâtiments du patrimoine financier" du 20.10.2022 (PS) : décision
 11. Motions, postulats et interpellations
 - 11.a Motions
 - 11.b Postulats
 - 11.c Interpellations
 12. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. David Sartore (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Marco Pais Pereira (ARC), Mme Edanur Bilir (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Mélanie Lambert (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Sont excusés : M. James Souchon (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), Mme Marie Ruchonnet (PS) et M. Diamantino Rodrigues Pereira (PS)

Conseil municipal : M. Denis Gerber (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, M. Olivier Zimmermann, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusée : Mme Jessica Froidevaux

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Emile Perrin (Le Journal du Jura)

Public : cinq personnes sont présentes dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas eu de représentation ou de courrier. Néanmoins, je tiens à féliciter les 47 personnes qui se sont mises sur les différentes listes pour les élections

communales du 27 novembre 2022 et qui ont permis à la population d'avoir un choix varié afin d'élire les personnes qui la représenteraient au Législatif, à l'Exécutif, et à la mairie. Aussi, je félicite toutes les élues et tous les élus pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans les différents enjeux qui les attendent au cours de la prochaine législature. Avant de céder la parole au Conseil municipal, je rappelle que n'importe quelle conseillère ou conseiller municipal(e) peut s'exprimer au sujet d'un dossier ou d'une thématique de son département et que les "petites questions" ont disparu de l'ordre du jour. Dès lors, le Conseil municipal peut formuler une réponse aux petites questions encore ouvertes."

M. Denis Gerber, maire : "Voici mon dernier état des lieux devant le Législatif de notre commune. Je commencerai par citer diverses représentations au niveau de la mairie :

27.10.2022 : comité de Centre-Jura à La Chaux-de-Fonds;
 31.10.2022 : comité EDD;
 01.11.2022: rencontre avec les responsables du projet "Maison de l'autisme";
 02.11.2022 : visite à Mme Hélène Juillerat, centenaire;
 03.11.2022 : les 50 ans de Diatel;
 04.11.2022 : cérémonie des promotions civiques à Sonvilier;
 09.11.2022 : HE-ARC Ingénierie, remise de diplômes d'ingénieurs à La Chaux-de-Fonds;
 16.11.2022 : visite à M. Raymond Favre, centenaire;
 18.11.2022 : comité du RVAJ à Neuchâtel;
 23.11.2022 . assemblée de la Société Mont-Soleil
 23.11.2022 : AG EDE;
 24.11.2022 : AG Jb.B;
 25.11.2022 : visite à Mme Janine Favre, nonagénaire;
 25.11.2022 : réunion des maires et des bourgeoisies;
 30.11.2022 : visite à Mme Emma Springenfeld, nonagénaire;
 01.12.2022 : EDE / projets pour Mont-Soleil;
 02.12.2022 : CA COSC, Neuchâtel;
 02.12.2022 : comité Centre-Jura, Neuchâtel;
 07.12.2022 : Noël de Bel automne;
 08.12.2022 : RAVJ, rencontre des élus des territoires frontaliers, Morteau.

Je pourrais ajouter à cette liste l'engagement très conséquent de mes collègues du Conseil municipal au niveau de la représentation de notre commune aux nombreuses séances qui occupent le quotidien des membres de l'Exécutif. Je me propose aussi donc de faire un dernier point de la situation actualisée sur les projets importants concernant Saint-Imier.

- Abattoirs :

Les locataires potentiels sont et seront régulièrement informés de l'évolution des dossiers.

Des solutions sont à l'étude pour prendre en compte la nouvelle donne financière (renchérissement au niveau des coûts de la construction, exigences au niveau de la protection des sites (architecture et énergie).

Plusieurs démarches sont en cours, car la volonté de Crescentia, donc de la commune, est en effet de réaliser ce projet.

Des contacts, à plusieurs niveaux (Conseil d'Etat, locataires), se sont concrétisés ces tout derniers jours.

- Migros :

Le déplacement de la Migros dans la zone est de la gare pourra se faire.

- Hôtel :

Les travaux planifiés se poursuivent à un bon rythme, car les promoteurs tiennent absolument à ce que l'hôtel puisse accueillir des hôtes dès la deuxième partie de 2023, voire le tout début 2024.

Je tiens également à rassurer nos concitoyens qui ont été choqués par l'abattage des arbres : l'environnement de l'hôtel contiendra à nouveau des possibilités de détente pour tous et des zones de verdure.

- Développement dans la zone industrielle / Rue de la Clef / Straumann et Cadrans Flückiger :

Tout est sur les bons rails avec ces deux fleurons économiques de la région.

La balle est maintenant dans le camp de ces entreprises qui pourront en temps voulu concrétiser leurs futurs projets.

Un autre projet est également en cours d'étude.

- MD'Art :

Cela bouge aussi beaucoup dans ce secteur; une technologie révolutionnaire cherche à trouver sa place dans des nouveaux locaux intégrés dans les méandres de la Suze.

Les diverses instances responsables de la commune et du canton s'engagent avec conviction et détermination dans ce projet."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais apporter quelques éléments également :

- Piscine couverte :

Une vingtaine, c'est le nombre de garde-bains inscrits auprès de la Société Suisse de Sauvetage. Une cinquantaine, c'est le nombre de relances effectuées par le Service des bâtiments (que cela soit par e-mail ou par téléphone). Pour quel constat ? Se retrouver derrière la porte close de la piscine. Sur les quelques jours encore d'ouverture, certains garde-bains préviennent une dizaine de minutes avant l'heure qu'ils ne pourront pas tenir leur poste. Le Service ne ménage pas ses efforts pour maintenir une prestation de qualité, mais force est de constater que ce n'est plus le cas. C'est pour cela que lors du prochain Conseil municipal, une demande de fermeture du bassin au public sera discutée tant qu'une solution pérenne ne sera pas trouvée.

- Agassiz 14 / Assainissement et mise aux normes du bâtiment de l'Ecole primaire :

Si la première étape a duré une année, il est fort agréable de constater que la seconde étape a pris bien de l'avance et que les travaux de finition sont en cours. Les travaux d'assainissement intérieurs touchent tantôt à leur fin et la réinsertion des différentes classes est prévue aux vacances de Pâques 2023 en lieu et place de juillet 2023. Pour ce qui est des travaux extérieurs (façade), ces derniers devraient également être terminés d'ici fin avril, toutefois, cette date est encore provisoire étant étroitement liée aux conditions météorologiques de cet hiver. En ce qui concerne le contrôle des coûts, à ce jour et selon les contrats établis, nous sommes dans le crédit initial de CHF 3'000'000.-. Toutefois, on estime avec les plus-values et les états des lieux requis auprès des entreprises un léger dépassement

d'environ 8-9 % sur la finalité du projet, mais il s'agit d'une simple estimation. Cet éventuel dépassement est lié aux augmentations du prix des matériaux qui ont pris l'ascenseur.

- Piscine plein air / Assainissement technique et urbain :

Les travaux à la piscine en plein air avancent conformément au planning établi et ce malgré un départ retardé lié au traitement d'une opposition. L'ouverture du site devrait intervenir courant mai-juin 2023. Toutefois, les travaux sont tributaires des conditions météorologiques et le respect du planning dépendra des conditions hivernales en début d'année 2023 (grand froid et précipitations). Le contrôle des coûts est également cohérent en lien avec les adjudications validées. A ce sujet encore, une conférence de presse est organisée jeudi 15 décembre où il sera, entre autres, abordé le sujet du montant de la subvention obtenue par le biais du CJB."

M. Denis Gerber, maire : "Petite question concernant l'Imériale, posée par M. Laurent Egloff, ARC, lors du Conseil de ville du 20 juin 2022. L'Imériale est un événement attendu et très apprécié par la population imérienne.

- La commune soutient-elle les organisateurs pour retrouver une fête lumineuse et attractive rapidement ?

La commune soutient les organisateurs de diverses manières : Au niveau financier : en prenant en charge les frais liés à la sécurité. Au niveau logistique : en fournissant sans facturation du matériel de divers types (alimentation en eau, en électricité, tables,...) ainsi que l'engagement du personnel communal pour la préparation et la mise à disposition du matériel, la remise en état des divers sites occupés par la fête, régler les nombreux détails inhérents à ce type de fête. De plus, la commune participe activement aux diverses séances de coordination réunissant les nombreux partenaires impliqués : Municipalité, services communaux, Préfecture, Police cantonale.

- Alors que nous avons voté ce soir des montants conséquents, comme, provision pour le développement, la commune est-elle allée au-devant du comité d'organisation pour garantir une belle animation ?

Je peux affirmer que la commune a soutenu et devrait continuer de soutenir à l'avenir le comité avec les éléments évoqués ci-dessus. Le comité de l'Imériale reconnaît l'engagement fort de la commune.

- Sinon, est-elle prête à contacter le comité d'organisation pour garantir des moyens à la hauteur des attentes que l'on ne peut pas se permettre de décevoir, surtout après deux années de suppression de l'Imériale ?

Plusieurs contacts ont été pris par votre serviteur à divers niveaux : services communaux, Police administrative, sociétés engagées dans la fête, comité de l'Imériale.

La conclusion est que des améliorations devront et seront apportées à plusieurs niveaux pour 2023. Plusieurs séances préparatoires seront agendées très rapidement dans la phase de planification de l'édition à venir. Les participants futurs seront intégrés dans la réflexion. D'autre part, j'ai rédigé un rapport plus circonstancié que je remettrai aux responsables de la Municipalité désignés pour la nouvelle législature. En conclusion : l'idée générale est d'intégrer les divers liens de la vie locale, afin de faire bonifier les festivités prévues pour l'Imériale 2023."

M. Laurent Egloff, ARC : "Merci M. le maire pour cette réponse très complète."

4. Dons du Conseil de ville

M. Samuel da Silva, président : "En préambule de ce point, je tiens à vous faire part de la situation du compte du Conseil de ville. Cette année, des sommes ont été imputées alors qu'elles n'avaient pas été budgétisées en 2021. Il s'agit du renouvellement du système d'enregistrement et de capture du son pour notre Conseil, ainsi que la dépense liée aux gobelets réutilisables de l'Imériale. Néanmoins, avec l'accord de notre chef des finances, M. Mario Castiglioni, nous pouvons tout de même attribuer une somme de CHF 1'500.- pour les dons cette année, sans que ça ne pose problème au niveau des finances de la commune. Ainsi après quelques échanges de courriels avec les membres du Bureau du Conseil de ville, nous vous proposons de soutenir deux associations, à savoir :

- Le Passeport-vacances du Jura bernois : le but de l'association est d'organiser une fois par année des activités culturelles, sportives et ludiques à l'attention des enfants du Jura bernois.
- Les Cartons du Cœur du Jura bernois : leur but est de porter assistance à des personnes dans le besoin de manière totalement anonyme.

Nous vous proposons de les soutenir à une hauteur égale de CHF 750.- chacune."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ?"

...Aucun membre ne demande la parole...

Au vote, les deux dons proposés sont acceptés à l'unanimité.

5. Crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'état des routes à Saint-Imier, en localité et en dehors, est préoccupant. L'objectif ici est d'enrayer la perte de valeur du patrimoine que représentent ces voies de communication.

Pour l'entretien des routes sur l'ensemble du territoire communal, de La Chaux-d'Abel au Plan-Marmet, le Département urbanisme et mobilité dispose annuellement d'un montant de CHF 200'000.- qui figure au budget de fonctionnement.

Un crédit cadre de CHF 800'000.- réparti sur quatre ans figure ainsi au plan financier pour la période 2022-2025, qui doit permettre d'entretenir correctement le patrimoine.

Les projets seront réalisés sur la base du dossier de fiches élaboré en fonction de l'état de dégradation des chaussées et d'éventuelles urgences. L'état des routes étant sujet à rapides variations, il n'est à ce jour pas possible de prévoir les priorités d'intervention.

Si ces chemins à entretenir sont des chemins reconnus avec une vocation agricole, une participation du canton (max. 60 %) et des propriétaires (10 %) est attendue conformément au règlement sur les routes de la Municipalité. Ces participations viendront d'autant réduire le montant final à charge de la Municipalité.

Préavis :

Le Département urbanisme et mobilité ainsi que la Commission des finances à l'unanimité proposent au Conseil de ville d'approuver le crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles, et de réaliser cet investissement par autofinancement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver le crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles, et de réaliser cet investissement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Bastardoz, PLR : "La fraction PLR s'est penchée avec intérêt sur le point 5 de l'ordre du jour : crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection des routes et des chemins agricoles – décider du mode de financement. Il est vrai que nos routes par endroits dans notre localité et hors localité sont bien malades. Nous avons remarqué que ce crédit-cadre ne concerne que les routes situées hors de la localité. Nous espérons que la réfection des rues intramuros fera elle aussi l'objet d'une réfection prochaine, actuellement l'automobiliste qui circule à la Rue des Jonchères, s'il arrive à l'autre bout avec tous ses plombages c'est qu'il a un très bon dentiste."

...Rires...

M. Michel Bastardoz, PLR : "Nous comprenons bien qu'il serait aberrant de refaire ces rues avant que les Services techniques aient rénové les conduites là où l'enrobé de la chaussée est défectueux. Petite remarque, si lors de la réfection de ces routes, le ou la responsable du dicastère concerné pouvait demander à l'entreprise en charge des travaux, d'aller avec les restes d'enrobé boucher les trous qu'il y a à la déchetterie, cela serait bien. Parce qu'il faut bientôt un véhicule tout-terrain pour y aller. La fraction PLR accepte à l'unanimité de réaliser cet investissement par autofinancement."

M. Vital Carnal, PS : "Ce soir, nous devons valider un crédit-cadre de CHF 800'000.- réparti sur quatre ans figurant au plan financier pour la réfection de routes et de chemins agricoles. En effet, le budget entretien des routes n'est doté que de CHF 200'000.- par année, ce qui est insuffisant. Pour permettre un rattrapage de la dégradation de nos routes, la fraction socialiste accepte le crédit-cadre de CHF 800'000.- par autofinancement."

M. Patrick Domon, ARC : "C'est avec intérêt que la fraction ARC a pris connaissance du rapport du Département urbanisme et mobilité concernant l'état des routes en localité et hors localité à Saint-Imier. Convaincu de la nécessité d'entretenir ce réseau routier, ma foi plutôt mal en point par endroits, c'est à l'unanimité qu'elle suit les recommandations du Département, de la Commission des finances et du Conseil municipal, et approuve le crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles, et de réaliser cet investissement par autofinancement."

Au vote, le crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

6. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël : décision

Rapport du Conseil municipal :

La fonction de commandant du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël représente une charge de travail conséquente. Nous sommes arrivés à un point où, même en déléguant un maximum de tâches, cette fonction n'est plus compatible avec notre système de milice. Un poste de milicien, avec toutes les responsabilités qui y sont rattachées, qui dépasse les 1'000 heures de travail par an n'est pas supportable à long terme.

Dès lors, le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël propose de professionnaliser le poste de commandant à un taux d'occupation de 100 %. Le budget 2023, qui prend déjà en compte cette volonté, a été accepté par l'assemblée des délégués du 27 juin 2022.

Environ 1'500 heures seront consacrées à la fonction de commandant. Le solde sera utilisé pour alléger les fonctions qui sont également à saturation. Le classement du poste s'est basé sur les classes de traitement du personnel du canton de Berne de 2022 avec une classe 20, plus 31 échelons.

Il est certain que la professionnalisation de cette fonction augmentera les charges financières du syndicat. Cette augmentation se monte à environ CHF 80'000.- par année, ce qui est totalement acceptable au niveau du budget. Il est important de préciser que, comme pour tous les dossiers de nature financière, les communes couvrent le déficit du syndicat proportionnellement à la clef de répartition des charges :

- La Ferrière : 7.4 %
- Renan : 10.1 %
- Villeret : 12.4 %
- Sonvilier : 14.1 %
- Saint-Imier : 56.0 %

Pour Saint-Imier, cela représente une dépense annuelle de CHF 72'800.-, soit une augmentation des charges de CHF 44'800.- par rapport à la situation actuelle.

Un crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour une dépense périodique comptabilisant la totalité des charges de la fonction de commandant doit donc être voté. Le poste de commandant ne sera pas remis au concours, car la fonction ne change pas, seul son statut changera.

Préavis :

Le Département urbanisme et mobilité a préavisé favorablement la professionnalisation du poste de commandant.

Dans sa séance du 20 septembre 2022, en vue de l'assemblée des délégués du syndicat, le Conseil municipal a préavisé favorablement la professionnalisation du poste de commandant des sapeurs-pompiers d'Erguël.

En date du 12 octobre 2022, l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël a approuvé la professionnalisation du poste de commandant par 8 voix contre 5.

Dans la foulée, la Commission des finances a préavisé favorablement au Conseil municipal et au Conseil de ville le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la

professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, PS : "Au point 8 de l'ordre du jour nous devons nous pencher sur notre équilibre financier, et au point 6 d'un crédit d'engagement pour la professionnalisation de la fonction de commandant. Dépense-dépense, oui, mais, après étude du dossier, il en ressort que c'est une charge supplémentaire de CHF 80'000.- à se répartir entre les communes du syndicat suivant la clé de répartition, ceci pour la couverture du déficit. Si celui-ci devient trop grand il y aura toujours la possibilité d'augmenter les revenus par les taxes. J'ai commencé par l'aspect financier car c'est le premier qui nous préoccupe. La professionnalisation de la fonction de commandant des sapeurs-pompiers d'Erguël n'est pas seulement une question financière, mais une nécessité. De nos jours, c'est plus une fonction administrative que d'être commandant. Plus de 100 incorporés de milice qu'il faut intéresser et former, car les va-et-vient dans notre société sont fréquents. Il y a aussi les exigences du canton, de l'AIB, par des rapports sur la protection incendie des nouvelles constructions qu'il faut délivrer. Toutes ces charges ne sont plus compatibles pour un milicien. Pour toutes ces raisons, il est inéluctable de professionnaliser la fonction de commandant de notre syndicat. La fraction socialiste soutient ce dossier empreint de lucidité et accepte le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.-."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "La fraction libérale-radical est consciente que la fonction de commandant du Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël représente une charge de travail conséquente en consacrant plus de 1'000 heures à ce travail par année. Par conséquent, le PLR approuve à l'unanimité le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël et qui représente pour notre commune une dépense annuelle de CHF 72'800.-, soit une augmentation des charges de CHF 44'800.- par rapport à la situation actuelle."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC s'est penchée et a débattu longuement sur l'acceptation du crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. En cette période économiquement difficile, nous nous devons d'analyser chaque dépense. Au vu des préavis favorables du Département urbanisme et mobilité, de la Commission des finances et du Conseil municipal, la fraction ARC fait confiance à ces avis et accepte le crédit d'engagement. Toutefois, ARC déplore que dans les éléments qui sont fournis au Conseil de ville pour décision, seuls des dossiers issus du syndicat sont présents. En lieu et place d'une foire aux questions tendancieuse, et d'une comparaison avec des villes de 30'000 habitants, nous aurions aimé avoir les avis éclairés d'autres corps de sapeurs-pompiers ou de l'AIB."

Au vote, le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël est accepté par 21 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

7. Abrogation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Un premier règlement technique relatif aux producteurs d'énergie décentralisés avait été adopté par le Conseil de Ville le 26 avril 2012, sous l'abréviation "Règlement RPEI". Aujourd'hui, pour donner suite à l'adoption par le peuple en 2017 de la Stratégie énergétique 2050, les importantes révisions des bases légales fédérales (lois et ordonnances sur l'approvisionnement en énergie et loi sur l'énergie) rendent indispensable l'adoption d'un nouveau règlement.

Le nouveau Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) a été allégé au maximum, afin d'éviter des révisions à répétition. Une ordonnance, qui lui est subordonnée vient le compléter pour les éléments susceptibles d'évoluer plus rapidement. Elle sera de la compétence du Conseil municipal, de même que l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données qui devra être actualisé pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Préavis :

La Commission de l'équipement à l'unanimité a préavisé favorablement l'adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) lors de sa séance du 15 août 2022.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande l'abrogation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et l'adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE).

Ouverture de la discussion :

M. Mathias Nikles, PLR : "La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance du rapport du Service de l'équipement. Le règlement technique relatif aux producteurs d'énergie décentralisés avait été adopté par le Conseil de ville le 26 avril 2012 sous l'abréviation "Règlement RPEI". Suite à l'adoption du peuple de la Stratégie énergétique 2050 en 2017, un nouveau règlement a dû être créé de manière plus allégée afin d'éviter des révisions à répétition. Une ordonnance vient le compléter pour les éléments susceptibles d'évoluer plus rapidement. L'ordonnance sera de la compétence du Conseil municipal de même que l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie des données, qui devront être actualisés pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les nouveaux documents ont été élaborés par les 10 communes membres de la Charte. La fraction libérale radicale accepte l'abrogation du Règlement RPEI et accepte l'adoption du Règlement RIPE."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Nous sommes consultés ce soir pour abroger un règlement et en adopter un autre dans le cadre du raccordement des installations de production d'énergie. Le règlement que nous devons adopter concerne le raccordement des installations de production d'énergie et la reprise de l'énergie produite. En réalité, il s'agit d'une mise en conformité avec le droit supérieur dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Comme il s'agit d'un sujet d'actualité et qui est très sensible, je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur ce règlement adopté et de le confronter à notre propre stratégie énergétique communale dans les prochains mois. La fraction socialiste à l'unanimité accepte ce point."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Je suis un peu empruntée, car c'est mon collègue M. Hervé Shimuna, ARC, qui devait intervenir, et il n'est toujours pas arrivé. Je ne pensais pas que la séance irait si vite. Mais, je peux dire que notre fraction a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement. Nous suivons le préavis de la Commission de l'équipement et acceptons l'abrogation du Règlement relatif

au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et l'adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE)."

Au vote, l'abrogation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et l'adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) sont acceptés à l'unanimité.

8. Rapport de la Commission des finances pour retrouver l'équilibre structurel à l'horizon 2024-2026 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le rapport dont il est question ici trouve sa genèse en 2020. La Commission des finances avait alors émis des premiers éléments de réflexion à propos du déséquilibre structurel du ménage communal.

Sur la base des prévisions relatives à l'introduction de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), on s'attendait alors pour la Municipalité de Saint-Imier à une baisse conséquente de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Là-dessus venaient se greffer les conséquences financières négatives attendues par rapport à la pandémie de COVID-19. Il a donc été décidé de lancer dans les divers départements de la commune une étude des comptes de résultat et des investissements.

Cette démarche a été renforcée par le fait qu'en juin 2022 la Municipalité a été informée que l'impôt 2021 sur le bénéfice des personnes morales serait inférieur d'environ CHF 3'000'000.- comparé au montant budgétisé, avec pour conséquence que les comptes 2022 seront particulièrement déficitaires.

La situation est d'autant plus sérieuse que cette baisse conséquente risque de se prolonger. L'étude pour retrouver l'équilibre structurel reste donc d'autant plus d'actualité. Il convient donc impérativement d'agir pour endiguer le déficit structurel que connaît la Commune municipale de Saint-Imier.

A cet effet, la Commission des finances a élaboré un vaste catalogue de mesures possibles. Celles-ci ne reflètent pas forcément l'avis de la commission. Elles sont présentées dans un souci, d'une part, de proposer une approche aussi complète que possible de la situation financière communale et, d'autre part, de susciter la réflexion et la discussion.

Le rapport de la Commission des finances ne propose pas des solutions toutes faites. Elle recommande néanmoins de privilégier l'option "amélioration de l'efficacité" plutôt que celle du "démantèlement".

Préavis :

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances à l'unanimité et le Conseil municipal recommandent au Conseil de ville d'adopter le présent rapport et de mettre un terme au travail de la commission.

Ouverture de la discussion :

Mme Gisèle Tharin, PLR : "En préambule, il est à rappeler que la demande d'analyses, de réflexions par la Commission des finances a été formulée en 2020 suite au déséquilibre

structurel de la commune. A la suite de quoi la Commission des finances a soumis aux différents départements de la commune les objectifs pour l'établissement d'un catalogue de mesures en vue de potentielles économies. Tous les services ont participé activement à son élaboration et ont listé, pour certains, des tâches nécessaires et obligatoires et celles utiles pour le bon fonctionnement des services et pour le service à la population. Aujourd'hui, nous avons en notre possession un catalogue de mesures possibles, c'est un outil et des propositions qui peuvent être prises ou jetées, c'est selon. Il pourra être une aide précieuse aux nouveaux élus qui devront porter une analyse rigoureuse et critique pour finalement prendre les décisions qui s'imposent, afin d'améliorer la situation de ce déséquilibre structurel. Ce soir, notre mission est d'accepter ou de refuser ce rapport et la fraction libérale-radical est d'avis que ce dernier peut apporter d'excellentes pistes pour rétablir la situation de nos finances communales avant une simple augmentation de la quotité d'impôts qui représenterait une charge supplémentaire pour tous nos citoyens. Notre souhait est de pouvoir continuer de bénéficier de toutes les prestations actuelles, mais nous savons pertinemment qu'elles ont un prix et cet outil nous démontre que des mesures possibles peuvent être mises en place afin de palier à cette problématique. La fraction libérale-radical approuve le rapport établi par la Commission des finances et demande aux nouvelles autorités de se pencher sans attendre sur les différentes possibilités mises en évidence dans ce dossier. Nous suivons également l'avis de favoriser l'amélioration de l'efficacité à celle du démantèlement. Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport réaliste."

...Il est 18 h 02, arrivée de M. Hervé Shimuna, ARC...

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste remercie la Commission des finances, en collaboration avec le service de l'administration communale concerné, pour la mise par écrit du catalogue des mesures possibles. Elle constate qu'aucune mesure précise n'est priorisée. Par ailleurs, il est établi que durant la législature 2023-2026 un équilibre structurel doit être atteint. Pour apporter des améliorations efficaces n'allant pas vers le démantèlement, elle considère que nombre de mesures de cette liste ne sont pas pertinentes pour notre commune et devront être discutées. Ce rapport appelle beaucoup d'interrogations et la fraction socialiste demande que cela soit l'objet de séances dédiées entre la Commission des finances et les élu·e·s pour pouvoir poser des questions. La Commission des finances est donc appelée à proposer des mesures concrètes pouvant être débattues ensemble afin d'aller vers les solutions les plus adaptées et les meilleures possibles pour la commune. Dans une période économique liée au conflit en Ukraine et aux problèmes sanitaires, la situation financière est particulière. Quand tout à coup les recettes diminuent, par exemple parce que les rentrées fiscales des personnes morales jouent au yo-yo, il est difficile de gouverner. Les chiffres des comptes 2022 sont attendus. Les membres du Conseil municipal voient où sont les besoins et s'ils n'ont pas les financements, cela freine leurs actions. Il est donc urgent de réfléchir afin que les mesures prises ne les empêchent pas de travailler. Un dialogue permanent avec toutes et tous est nécessaire. Voici, pour terminer, encore quelques points mis en avant par la fraction socialiste au sujet de l'avenir de la commune : créer une nouvelle zone industrielle doit être étudiée, mais il est aussi nécessaire de réfléchir à une meilleure densification des espaces déjà existants. La question du développement de Saint-Imier en attirant de nouveaux contribuables doit également faire partie des réflexions futures. Le rapport contenant la liste des mesures appelées à être analysées dès janvier 2023 est adopté à l'unanimité."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "ARC remercie vivement toutes les personnes qui ont pris part à la rédaction et à l'établissement de ce rapport. C'est un travail conséquent qui a été effectué. Le rapport tient un langage de vérité. Si son contenu n'est pas agréable, il faut souligner combien il est important qu'un tel langage soit tenu, en toute transparence envers les citoyennes et citoyens. Le rapport établi par la Commission des finances a été déclenché par un constat abrupt, celui d'une forte baisse du rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales dont les causes possibles (Covid, récession, baisse du rendement) ne sont pas encore établies, à lire le rapport. La Commission des finances rappelle qu'au vu de la

baisse du rendement annoncée, il faudrait augmenter de 4 dixièmes la quotité d'impôts (de 1.75 à 2.15) pour :

- a) assurer l'entretien courant et normal du patrimoine communal;
- b) réaliser les investissements indispensables;
- c) maintenir les prestations actuelles, tout en atteignant un équilibre financier.

Dans ses conclusions, après un examen attentif des besoins et des prestations et après le prélèvement de 4,5 millions francs sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales, la Commission des finances propose une augmentation de la quotité d'impôts de 1,5 dixièmes (de 1,75 à 1,9 soit une augmentation de 8,5 % des impôts communaux). La Commission des finances précise encore que tout nouveau projet important d'infrastructure devra soit être partagé dans le cadre d'une collaboration intercommunale à relancer, soit entraîner une hausse correspondante supplémentaire d'impôts. En clair, la Commission des finances nous dit qu'il faudra compter avec une augmentation des impôts de 10 %, mais sans réelle amélioration des services ni des prestations, puisque toute amélioration qui n'est pas partagée avec les autres communes doit entraîner une augmentation du financement. ARC fait les constats suivants :

- Une baisse des prestations serait une catastrophe pour l'attractivité de Saint-Imier et mettrait en péril nombre de services et de sociétés. Cette voie n'est pas à privilégier.
- Les possibilités de gain par "efficacité" semblent très limitées. En sont la preuve les rapports très détaillés de tous les services communaux qui complètent le document de la Commission des finances.
- La collaboration intercommunale est indispensable pour tout nouveau projet d'importance. C'est un point que nous avons déjà souligné à plusieurs reprises.

Le projet de fusion des communes du Haut-Vallon a été refusé il y a moins de deux ans. Il aurait assuré à nos communes de réels gains d'efficacité, une grande stabilité financière, des moyens d'investissement pour des infrastructures régionales. Il prévoyait une quotité de 1.89. On nous annonce désormais une quotité plus élevée (1.9), mais sans aucun des avantages d'une fusion, et tout reste à faire pour retrouver l'élan de la collaboration intercommunale. Voilà le langage de vérité qui nous est tenu par la Commission des finances au terme d'une législature bien remplie. Nous allons œuvrer sans relâche pour que les services et la qualité de vie à Saint-Imier soient maintenus, et pour que le développement de notre commune se poursuive. Nous y serons très attentifs. Pour conclure, lors du dernier Conseil de ville, tout en acceptant le budget 2023, nous avons néanmoins demandé que la Commission des finances, dans ce rapport précisément, se détermine sur les conséquences (positives et/ou négatives) de l'octroi de l'EPT supplémentaire pour la Police administrative. Nous regrettons de ne pas avoir d'indications sur ce sujet. La fraction ARC approuve le rapport de la Commission des finances."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que la parole est encore demandée ?

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas, passons au vote."

Au vote, le rapport de la Commission des finances pour retrouver l'équilibre structurel à l'horizon 2024-2026 est accepté à l'unanimité.

M. Samuel da Silva, président : "M. Michel Ruchonnet, PS, vous levez la main, vous êtes contre ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non. Pas du tout. J'ai une question."

M. Samuel da Silva, président : "Oui. Alors allez-y."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Dans la prise de position de notre fraction, Mme Elisabeth Beck, PS, fait une proposition. A savoir que notre cénacle puisse auditionner la Commission des finances pour poser des questions. Ce n'est pas quelque chose de courant, mais je pense que c'est une proposition qui doit être votée. Est-ce que l'on peut imaginer l'organisation d'une séance, dédiée à cette problématique, avec les élus et la Commission des finances ? Sinon, ceci va finir dans le fond de notre procès-verbal, et nous n'en parlerons plus jamais. Il y a tout de même le feu, et je pense que c'est quelque chose qui doit être fait."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, je demande une suspension de séance de 3 minutes."

...Il est 18 h10, suspension de séance...

...Il est 18 h 13, reprise de séance...

M. Samuel da Silva, président : "Bien, reprenons notre séance. Il était donc demandé l'organisation d'une séance avec les élus et la Commission des finances. Comme cela n'apparaît pas à l'ordre du jour, on ne peut pas entrer en matière au niveau d'un vote règlementaire. Ce que je vous propose M. Michel Ruchonnet, PS, c'est que cela reste inscrit au procès-verbal, et qu'ensuite la Commission des finances prenne en compte les demandes formulées par votre fraction lors de la prochaine législature. Vous pourrez revenir au Conseil de ville, lors de la prochaine législature, en posant des questions sous forme d'interpellation, et en assurant le suivi des mesures. Est-ce que cette proposition vous convient ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Avec l'invitation de la Commission des finances."

M. Samuel da Silva, président : "Alors, si c'est tel quel, vous pourrez revenir là-dessus."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Vous avez bien compris. Ce que l'on aimerait c'est que cela ne finisse pas dans un tiroir, et que l'on dise : "Ah, ils avaient fait une proposition il y a deux ans." Il y a le feu. On y va. On a des propositions. Certaines ne sont pas acceptables. D'autres, loin d'être bêtes. C'est maintenant qu'il faut trouver le chemin."

M. Samuel da Silva, président : "Merci."

M. Samuel da Silva, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

M. Samuel da Silva, président : "Ce n'est pas le cas, on va passer au vote."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Non. Nous avons déjà voté."

M. Samuel da Silva, président : "Effectivement. Désolé. Je n'avais juste pas fini complètement ma phrase."

M. Samuel da Silva, président : "Le rapport est donc accepté à l'unanimité."

9. Traitement de la motion "5000-500-5" du 20.10.2022 (PS) : décision

M. Samuel da Silva, président : "Avant d'ouvrir ce point, je me permets un rappel du nouveau règlement, c'est-à-dire l'art. 11, al. 7 : "Le Conseil municipal devra proposer au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation. Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion." Je cède donc la parole au Conseil municipal."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je vais apporter une réponse à la motion déposée par M. Michel Ruchonnet, PS, lors du Conseil de ville du 20 octobre 2022. Le Conseil municipal et la Commission urbanisme et mobilité accueillent la motion du PS d'un bon œil. En effet, l'urbanisation et les changements climatiques vont nous imposer de rapidement revoir nos concepts pour penser nos aménagements autrement. Toutefois, la demande du PS de planter 500 arbres dans les cinq prochaines années ne paraît pas réaliste. Planter un arbre en ville n'est pas une mince affaire car les contraintes sont nombreuses (densité des réseaux souterrains, proximité des bâtiments, par exemple) et l'espace restant est à mettre en concurrence avec les espaces de stationnement, les espaces libres (places pour manifestations, par exemple). Les besoins physiologiques d'un arbre sont également à prendre en compte car il est nécessaire, pour qu'il se développe correctement et puisse bénéficier d'une durée de vie appréciable, qu'il puisse disposer de suffisamment d'espace pour ses racines (ou alors il devra être régulièrement entretenu et fréquemment arrosé. Idem avec un arbre en bac). Saint-Imier n'est pas dans la situation d'une grande ville accablée par une chaleur intense. Il y existe certainement quelques îlots de chaleur, mais son altitude et la proximité de la nature la protègent certainement des conditions extrêmes. Il n'en demeure pas moins que Saint-Imier doit contribuer à sa hauteur à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Conseil municipal a donc chargé le Département urbanisme et mobilité d'intégrer systématiquement la question du verdissement de la localité dans ses projets d'aménagements urbains et d'élaborer un concept directeur qui pourra servir de fil rouge au cours des prochaines législatures et être un élément constitutif du plan d'affectation et de construction qui devra dans un horizon à court ou moyen terme être revu."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes consultés ce soir pour définir quel sera le traitement de la motion socialiste "5000-500-5" déposée le 20 octobre dernier visant à faire de Saint-Imier une commune verte. Nous profitons d'apporter quelques compléments d'information car le sujet est d'importance. Comme vous l'avez lu dans les journaux récemment, la commune de Tramelan a planté 600 arbres d'un coup et vous pouvez vous demander si notre objectif de planter 500 arbres sur 5 ans n'est pas un objectif un peu modeste. La différence avec nos voisins tramelots, c'est que nous proposons de faire ces plantations principalement à l'intérieur de la ville et l'aspect technique est différent. Rien n'empêchera la commission qui va plancher sur ce sujet de proposer des chiffres supérieurs en englobant tout le territoire communal. Pourquoi des arbres ? Ce type de plantation favorise la régulation de la température, offre des zones d'ombrage et favorise la captation du CO₂. De plus, cela amène de la beauté agréable à voir. On peut aussi imaginer de placer du mobilier urbain sous les arbres. Comme autre avantage, cela favorise la biodiversité avec notamment le retour des oiseaux et cela favorise également l'atténuation du bruit. Dans le cadre d'une ville, il y a des espaces publics et des espaces privés. Il faudra donc voir la possibilité d'étendre cette action avec les propriétaires privés, inclure la Bourgeoisie et faire participer les écoles à titre éducatif. En ce qui concerne les essences d'arbre, nous proposons d'utiliser des tilleuls, des marronniers et des chênes et pour les parcelles privées de proposer plutôt des arbres fruitiers. En ce qui concerne la végétalisation des toits et des façades, il faudra aussi tenir compte des larges espaces bétonnés ou goudronnés. Pourquoi un préau d'école doit-il forcément être une surface nue et pourquoi ne pas mettre en plein milieu un bouquet d'arbres avec des bancs ? Cela est aussi valable pour les parkings. La végétalisation des toits amène aussi des insectes utiles tels que les abeilles. Les insectes n'étant pas forcément des animaux nuisibles. Enfin, la commission devra également réfléchir à la possibilité d'un projet commun avec les communes riveraines, et cela serait un très beau projet intercommunal. En cas d'acceptation de cette motion, nous

rappelons à la commission qui sera chargée de son traitement qu'elle est tenue de fournir un rapport intermédiaire dans les six mois. Il s'agit d'un beau projet citoyen qui ne doit pas finir dans un tiroir. Nous vous engageons à donner votre accord pour cette étude en acceptant cette motion et de confier le projet à la Commission de l'urbanisme."

Au vote, la motion "5000-500-5, avec traitement par la Commission urbanisme et mobilité, est acceptée par 21 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous vous remercions très fort pour ce changement de cap."

10. Traitement du postulat "Bâtiments du patrimoine financier" du 20.10.2022 (PS) : décision

M. Samuel da Silva, président : "Avant d'ouvrir ce point, je me permets un rappel du nouveau règlement, c'est-à-dire l'art. 13, al. 5 : "Le Conseil municipal devra proposer au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur le postulat ou son refus, avec une courte argumentation. Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet du postulat." Je cède la parole au Conseil municipal, encore une fois."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Le postulat est accepté et sera intégré à la motion PLR. Le traitement est transmis à la Commission des bâtiments et infrastructures sportives. Il n'y aura pas de communications sur ce dossier tant que le Conseil municipal n'aura pas étudié et statué sur le rapport des mesures potentielles d'économies émises par la Commission des finances."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. Effectivement, il faut que la Commission des finances soit aussi impliquée, et collabore aussi à cette question."

Au vote, le postulat "Bâtiments du patrimoine financier" du 20.10.2022 (PS), avec traitement dans le cadre des travaux de la Commission des finances, est accepté par 21 voix pour, 1 voix contre. Il y a 1 abstention.

11. Motions, postulats et interpellations

11.a Motions

11.b Postulats

11.c Interpellations

11.a Motions

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de motion ce soir."

11.b Postulats

M. Samuel da Silva, président : "Je n'ai pas reçu de postulat ce soir non plus."

11.c Interpellations

M. Samuel da Silva, président : "Je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Denis Gerber, maire : "Complément de réponse à l'interpellation PLR (Mme Gisèle Tharin, PLR) intitulée : Caravanes et véhicules divers. Ma collègue Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale, suppléante de Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, avait fourni un premier élément de réponse pour donner suite au dépôt de cette interpellation. Des vérifications ont été faites sans constat de véhicules sans plaque sur les deux parkings concernés. Cependant, divers engins (caravanes, camping-cars, et même une bétaillère) tous immatriculés y stationnent. La Police administrative s'occupe du véhicule sans plaque (zone Pont de la Suze). Le Service urbanisme et mobilité, et la Commission urbanisme et mobilité ont préavisé une solution avec une limitation à 72 heures de stationnement sur le parking est de la patinoire, avec le risque de retrouver les véhicules concernés par l'interpellation ailleurs en ville. Le Conseil municipal dans sa séance du 2 novembre a traité l'objet de l'interpellation et le préavis de la Commission urbanisme et mobilité :

- La discussion a porté sur l'intégration de ce type de mesure dans le concept général de stationnement qui sera repris lors de la législature 2023-2026.
- Le Conseil municipal suit le préavis positif de la Commission urbanisme et mobilité et approuve par conséquent la limitation du temps de parcage à 72 heures sur le parking est de la patinoire.

La question du stationnement de longue durée pourrait être réglé par la suite lors du traitement des mesures de stationnement à venir."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ces précieuses informations, et pour la suite qui va y être donnée."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "En réponse à l'interpellation PLR du 20 octobre 2022 relative à la borne interactive de la Place du Marché, je peux vous apporter le complément d'information suivant quant aux coûts liés à cette borne. Un crédit d'engagement de CHF 40'000.- a été libéré lors du Conseil municipal du 11 septembre 2012, à quoi il faut rajouter l'abonnement mensuel à internet de CHF 88.- qui a couru de juin 2013 à mars 2022. Sur le crédit d'engagement, il a été prélevé CHF 34'075.20 pour la borne et son entretien auquel il faut rajouter les CHF 9'328.- d'abonnement, ce qui nous fait un total de CHF 43'403.20. Ainsi, j'espère avoir répondu entièrement à votre interpellation."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci pour ces précisions."

M. Samuel da Silva, président : "Est-ce que la parole est encore demandée par le Conseil municipal ?"

M. Samuel da Silva, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je donne la parole pour les nouvelles interpellations."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, il n'y a pas de nouvelle interpellation. Passons au dernier point de notre ordre du jour."

12. Divers et imprévu

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Vous ne l'ignorez pas mais j'ai fait le choix de réorienter ma carrière politique et ne siégerai pas, la prochaine législature face à vous mais bien à vos côtés. Une page va donc se tourner pour moi et clore ainsi le chapitre de ces quatre ans passés au Conseil municipal. Voilà donc déjà quatre belles années qui se sont écoulées. Cette aventure a commencé en 2018 lorsque ma famille politique ARC m'a proposé de me mettre en lice pour l'Exécutif. J'en ai discuté en famille et surtout avec Philippe mon époux avant de me décider (sans vraiment y croire au début mais avec la sincère volonté de servir). Il m'a toujours soutenue dans ma volonté de m'engager pour la cause publique et pour la population de Saint-Imier. Qu'il soit ici remercié du fond du cœur de m'avoir permis de consacrer autant de temps et d'énergie à mon mandat politique. Fin 2018, lorsque les urnes ont rendu leur verdict, j'ai été surprise du résultat et de la confiance témoignée par nos concitoyen(ne)s et j'ai donc accepté ces nouvelles responsabilités et intégré le Département de l'action sociale. J'ai entamé cette législature sans expérience politique préalable, certes, mais avec une très grande volonté et détermination. Au cours de ces quatre ans, j'ai fait de mon mieux, j'ai énormément appris, j'ai évolué, j'ai fait des rencontres inoubliables, je n'ai pas toujours tout fait juste, j'ai essuyé des défaites et remporté aussi quelques succès. Mais une chose est sûre, j'ai surtout œuvré en âme et conscience pour la population imérienne, au-delà des barrières partisans. Et c'est pour moi ce qu'il y a de plus précieux dans l'exercice d'un mandat et qui me rend particulièrement fière et émue au moment de quitter mes fonctions. Aujourd'hui je participe à mon dernier Conseil de ville en tant que conseillère municipale et je profite de ce moment pour remercier du fond du cœur tous les employés de la Municipalité, en particulier ceux du Service de l'action sociale, tous les membres des commissions que j'ai présidées, tous mes collègues du Conseil municipal et vous tous, conseillers et conseillères de ville pour ces quatre magnifiques années d'échanges et de débats constructifs. Je ne pourrais pas conclure mon intervention de ce soir sans avoir une pensée particulière pour ma collègue, Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, en congé maternité, pour le compte de laquelle j'ai assumé l'intérim du département et qui quittera également le Conseil municipal à la fin de l'année et qui n'est donc pas en mesure de vous faire ses adieux. C'est le moment de laisser ma place et de souhaiter aux nouveaux élus une belle législature pleine de plaisir. Merci beaucoup à toutes et à tous."

...Applaudissements...

M. Denis Gerber, maire : "En cette dernière séance de la législature je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes engagées dans les divers services de notre commune pour leur inlassable souci de répondre aux besoins de notre population. Cette tâche n'est pas toujours facile et surtout pas toujours reconnue à sa juste valeur. Un grand merci aux chefs de service pour avoir joué franchement la carte Saint-Imier avec un béotien comme moi dans beaucoup de domaines. L'année 2022 aura permis l'avancée de très nombreux dossiers menés grâce à l'implication de tous les services de notre commune et ce à tous les niveaux (Police administrative, service comptable, gestion des Travaux publics, Services techniques, et des bâtiments, et j'en passe certainement) dans l'intérêt de l'ensemble de la population. J'adresse mes meilleurs vœux de fin d'année à tous nos employés et à leurs proches sans oublier toute notre population qui directement ou indirectement est partie prenante des efforts consentis par la commune pour faire de Saint-Imier une localité de référence dans notre coin de pays. Merci aussi aux services administratifs pour leurs collaborations, concrètes, efficaces et toujours orientées vers le bien des citoyennes et des citoyens et de leur attitude positive et concrète à mon égard. Une pensée toute particulière à M. Beat Grossenbacher, chancelier, et à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour m'avoir aidé dans les découvertes des arcanes d'une vie administrative très riche, mais aussi complexe. J'associerai aussi à ces vœux nos écoles, nos centres culturels, nos sociétés locales, nos restaurateurs, tous nos artisans, commerçants et responsables des petites, moyennes et grandes entreprises pour avoir continué malgré les circonstances pandémiques vécues à s'engager sans relâche pour permettre de faire battre régulièrement le pouls de Saint-Imier. Je ne veux et ne peux pas oublier toutes les personnes qui ont accepté de s'engager concrètement à l'occasion des

dernières élections; à tous osez proposer, osez agir, l'avenir de notre localité est dans vos mains. Bon vent pour la législature 2023-2026. Ma pensée va aussi à ceux qui quittent une fonction communale à la fin de cette législature; un grand merci pour votre engagement pour Saint-Imier. Et à tous mes sincères vœux pour des fêtes de fin d'année aussi heureuses que possible malgré le contexte mondial tendu dans de nombreux domaines."

...Applaudissements...

Mme Morgane Bussian, ARC : "En cette fin de législature, nous tenions à dire un petit mot aux membres de notre fraction qui terminent ce soir leur mandat de conseillère et conseiller de ville : Eda, Michèle, Morgane, Michel, Patrick, Raphaël, nous vous remercions sincèrement pour votre engagement au service de la collectivité imérienne. Nous avons eu beaucoup de plaisir de siéger à vos côtés, d'échanger et de débattre avec vous autour des nombreux projets communaux. Toutes ces discussions politiques, mais pas seulement, auront été très enrichissantes pour chacune et chacun d'entre nous. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour la suite. Puis, nous ne saurions terminer sans nous adresser à Jessica et Paula, nos deux conseillères municipales, qui quitteront la table de l'Exécutif à la fin de cette année. Avec Josika, vous vous êtes impliquées avec conviction dans vos projets, vous avez relevé de nombreux défis, sans compter les difficultés auxquelles vous avez dû faire face. Vous avez su mener de front votre engagement et vos vies professionnelles, personnelles et familiales. Pour tout cela, et bien plus encore, nous vous adressons nos plus vifs et chaleureux remerciements. Dès l'année prochaine, nous nous réjouissons de vous retrouver du côté des débats et de pouvoir compter sur votre précieuse expérience."

...Applaudissements et remise d'une attention à Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale, par Mme Morgane Bussian, ARC,...

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Une retraite politique bien méritée. Cher Denis, c'est avec émotion et reconnaissance que nous t'adressons ces quelques mots. Après avoir effectué tes études d'enseignant, tu as partagé ton savoir comme enseignant des branches scientifiques à l'Ecole secondaire de Saint-Imier où tu y as ensuite été nommé directeur durant près de 17 ans, jusqu'à ta retraite en 2013. Tu as aussi contribué à la vie sociétale de Saint-Imier en tant que joueur de la 1^{ère} équipe du FC Saint-Imier, puis comme entraîneur et comme président des juniors. Le hockey a eu la chance de te compter comme caissier et durant ta présidence à la tête du Club des patineurs de Saint-Imier, tu as su développer une ouverture sur le vrai monde du patinage, tu as eu comme difficile mission d'organiser plusieurs championnats suisses et tu as également été l'instigateur de la Coupe d'Erguël. Tu as été officier rens au sein de l'Armée Suisse, conservateur de l'ancien Musée, responsable de la PC puis engagé au sein du Centre de culture, tant d'organisations auxquelles tu as contribué sans jamais compter tes heures ni te mettre en avant. Depuis plusieurs années, tu es le président de l'Association des diabétiques du Jura bernois dans laquelle tu t'investis aussi énormément. Cette association a récemment fêté ses 40 ans et tu as mis sur pied une manifestation d'envergure qui a connu un grand succès, en présence notamment d'un conseiller d'Etat. Au niveau de tes mandats politiques, il est également à compléter que tu as siégé dans différentes nombreuses commissions municipales et que tu as été membre du CJB durant quatre ans. Au sein du Conseil du Jura bernois, tu as présidé la prestigieuse commission SEFIN, qui a pour tâche notamment de préavisier toutes les demandes de subventions du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Au niveau local, tu as siégé durant plusieurs législatures au sein du Conseil général puis du Conseil de ville. Tu as également été conseiller municipal à la fin des années 1980 sous la mairie de notre collègue M. John Buchs. Tout au long de ton investissement politique, tu n'as eu qu'un but : que Sainti s'épanouisse. Enfin, tu vas pouvoir dans quelques jours profiter pleinement de ta retraite en partageant avec ton épouse Patrizia, tes enfants, Raffaele, Alissia et Talika, mais également tes petits-enfants Kilian et Nolan des jours heureux. Nous

savons que tu vas continuer de découvrir de nombreux pays afin de compléter ton carnet de bord. Que c'est mérité. Denis, tu arrives gentiment, mais sûrement au bout de ton mandat à la mairie. Ce ne fut qu'une année, mais elle a été des plus intenses. Tu as dû faire face à de nombreux défis et des situations des plus périlleuses. Ce soir est ton dernier Conseil de ville qui t'a vu siéger avec presque toutes les casquettes qu'un élu peut avoir. Tu peux le dire sans rougir : mission accomplie. La fraction PLR est fière d'avoir pu compter à ses côtés un personnage avec un P majuscule empli d'investissement, de conseils et d'un savoir exceptionnel. Nous ne pourrons jamais assez te remercier sincèrement d'avoir pris au pied levé la mairie et d'avoir contribué à l'épanouissement de Saint-Imier. Tu n'as pas hésité, sans délai, à te mettre à disposition de ton parti et des Imériennes et des Imériens pour ce mandat prenant. Nous n'avons plus qu'à te souhaiter une bonne retraite politique et que vous puissiez, ton épouse et toi, profiter des années à venir. Que cette retraite soit active, faite de voyages et de bons repas, entouré des tiens. Nous allons te remettre un petit présent qui n'est bien évidemment pas à la hauteur de notre immense reconnaissance. Un hommage plus tangible te sera rendu lors de la prochaine assemblée générale du PLR Saint-Imier."

...Applaudissements...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous te remettons un petit présent dès que notre séance sera levée."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fin d'une législature et de parcours politiques. Ce soir, c'est aussi l'occasion pour notre fraction de prendre congé de trois membres. Jean-Paul, Michel et Daniel. Comme les trois mousquetaires, vous avez œuvré au sein de la fraction et défendu les valeurs de notre parti, dans un esprit d'unité. Un pour tous, tous pour un. Vous avez tous siégé dans différentes commissions et au Conseil de ville durant ces dernières années. Vous avez émis le choix pour certains de ne plus continuer. Pour d'autres, le nombre de législatures ne permettait pas de rester. C'est la fin d'un long parcours politique ce soir pour vous trois. Au nom de la fraction, je tiens à vous remercier pour votre engagement. Vous avez été présents dans les nombreux dossiers qui nous ont occupés ces dernières années. Nous avons pu compter sur vous. A une époque où il est difficile de trouver des personnes qui souhaitent s'engager, vous n'avez pas hésité à servir votre commune en siégeant au Conseil de ville ainsi que dans plusieurs commissions, merci d'avoir apporté votre pierre à l'édifice. Vous avez déposé des interventions et défendu des objets au sein de ce Conseil, bravo à vous trois. Grâce à vous, Sainti s'est épanoui et continuera de le faire. Nous savons que nous pourrons continuer à bénéficier de vos avis et que vous serez toujours disponibles si besoin pour des conseils et des commissions. Aujourd'hui, il est temps de vous remercier, cher Jean-Paul, cher Michel, cher Daniel, pour vos différents engagements. Un présent vous sera remis toute à l'heure également."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous tenons également à remercier Marcel Gilomen pour le travail effectué au sein du Conseil municipal depuis son entrée en 2018 en remplacement de M. John Buchs. Nous lui souhaitons plein succès au Conseil de ville et le remercions pour son engagement. Egalement un petit présent te sera remis après."

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'ai aussi des remerciements à apporter. Je vais commencer égoïstement par ma fille Mme Marie Ruchonnet, PS. Marie qui prolonge son stage dans la compétition avec des chiens de traîneau. Elle ne sera de retour qu'au mois d'avril. Elle aurait eu l'occasion d'entrer directement comme conseillère de ville, mais elle a préféré laisser sa place, car il y aura peut-être une prolongation dans sa formation. Elle ne le savait pas au moment où elle s'est engagée sur la liste socialise. D'autre part, n'ayant pas trouvé d'appartement pour ses finances à Saint-Imier, elle sera dans la commune voisine de Villeret. Merci très fort. Elle a ouvert à la Commission de l'école primaire, et secondaire, avec un énorme

plaisir. Même avec les journées de compétition, elle a assisté aux commissions par Zoom. Donc, elle n'a rien raté. Ce soir on prend aussi congé de M. Gerolamo Pepe, PS. Il arrivait juste après Marie. Gerolamo c'est déjà deux législatures derrière lui. Il pouvait aussi entrer au Conseil de ville. Spontanément, il est allé vers les autres. Vers les viennent-ensuite. Il faut dire une chose. Pepe, c'est un type fantastique. Dans notre cénacle, il n'est pas très heureux. C'est un discret. Il m'a dit : "Laisse-moi les commissions !" Alors, Pepe, tu resteras dans les commissions. Moi, j'ai l'habitude de dire que le Conseil de ville, c'est le show. Nous, on fait partie du show. Mais, le travail, il est fait où ? Il est fait dans les commissions. On a les rapports des commissions. Il y a des dizaines d'heures de travail derrière. Avant le show, il y a le travail qui a été fait par les commissaires. J'aimerais ce soir que l'on applaudisse les commissaires. C'est aussi eux qui tirent le char. Je ne dis pas que je ne suis pas content d'être dans le show."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mais, relativisons. Le boulot, il est surtout fait dans les commissions. J'aimerais qu'on les applaudisse très fort."

...Applaudissements pour les commissaires...

M. Samuel da Silva, président : "Oui Mme Gisèle Tharin, PLR, vous souhaitez encore la parole ?"

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, j'ai encore un dernier remerciement."

...M. Michel Ruchonnet, PS, intervient...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oh, excusez-moi, j'ai oublié Mélanie. Mme Mélanie Lambert, PS, quitte aussi notre conseil. Elle aussi n'attend qu'une chose, c'est de continuer dans les commissions. Merci Mélanie."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Oui, alors, une présidence grandement menée. Cher Samuel, tu n'allais pas t'en tirer comme ça. Nous n'allions pas terminer ce Conseil de ville sans te dire quelques mots. Tu as pris la présidence de notre Conseil en ce début d'année 2022 après avoir occupé les différents sièges du Bureau avec pour but de fédérer et de laisser libre court au débat et à la discussion. Ce qui a été chose faite avec succès. Tout au long de l'année, tu as dirigé les six séances de notre Conseil sans fausse note. Tu as également représenté notre assemblée à de nombreuses reprises, t'investissant pleinement pour la tâche que nous t'avons confiée il y a une année. Ton bureau a dû rédiger un message au Corps électoral et a dû organiser notre participation au cortège de l'Imériale, avec pour la première fois de la vaisselle réutilisable. Tu as aussi modernisé nos séances en projetant le texte du nouveau règlement du Conseil de ville, afin de rendre les débats plus simples et pour que notre public toujours plus présent puisse suivre avec nous les discussions. Les différents dossiers ont été avertis avec succès durant cette année de présidence et les séances ont été menées avec efficacité et dans un esprit positif. Tu n'as jamais compté tes heures pour Saint-Imier et pour ton Conseil de ville, merci. Parallèlement à ce mandat, tu as également accepté de présider la commission temporaire pour l'actualisation du règlement du Conseil de ville. En un peu plus d'une année, la commission a fourni un travail considérable, conduisant à un tout nouveau règlement qui se veut moderne et pratique. Notre fraction est fière de pouvoir te compter parmi ses rangs. Tu sauras, à n'en pas douter, mettre à disposition cette nouvelle expérience au sein de la fraction. Nous nous réjouissons de te retrouver dès l'année prochaine, même si ce ne sera toujours pas à la table de la fraction puisque de nouveaux défis t'attendent. Cher Samuel, nous avons eu plaisir de siéger avec toi à la barre, un geste vaut mille mots, c'est pourquoi nous avons aussi un présent pour toi, qui te sera remis dans quelques minutes."

...Applaudissements...

M. Samuel da Silva, président : "Merci beaucoup."

M. Marco Pais Pereira, ARC : "Je suis désolé, je n'ai pas pu prendre la parole avant les remerciements. ARC tient à féliciter M. Rösti pour son élection. Il a dit, je cite : "J'aime le Jura et le Jura bernois." Il l'a encore répété hier soir au téléjournal. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui. ARC félicite également Mme Baume-Schneider. Cette nouvelle conseillère fédérale, née à Saint-Imier, probablement une première pour notre ville, et M. Rösti vont faire rayonner notre région. Nous ne pouvons qu'être fiers de ces nominations."

M. Samuel da Silva, président : "Bien, il me semble que personne d'autre ne souhaite encore prendre la parole, alors j'en profite finalement pour vous adresser quelques mots, avant de clore ce dernier Conseil de ville 2022. Je tiens ici à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour la bienveillance qui a régné au sein de nos différentes séances et aussi à mon parti qui a cru en moi et m'a présenté à cette fonction. Si vous avez bonne mémoire, en mars dernier, je vous invitais à vous exprimer, à débattre, ou à discuter les différents sujets qui apparaissaient à l'ordre du jour ou pas. Même si toutes les interventions ne respectaient pas tout à fait le règlement en vigueur, je ne pouvais vous demander de vous exprimer et ensuite vous couper dans votre élan car le règlement ne vous y autorisait pas. Ceci pour vous dire que je vous sais gré de ne pas m'avoir compliqué la tâche et que j'ai vraiment pu compter sur la coopération de la grande majorité d'entre vous, que ce soit avec les chefs de fraction ou plus spécifiquement avec les conseillères et conseillers de ville et du municipal. D'autre part, j'adresse des mercis à M. le chancelier, ainsi qu'à la chancellerie et ses collaborateurs, et aux autres employés communaux dans leurs tâches indirectement liées au Conseil de ville, mais importantes d'un point de vue logistique. Un autre mot de remerciement à M. le maire et notre vice-chancelier pour leur temps, leurs conseils lors des différentes préparations du Conseil de ville, et une mention spéciale pour Tiago qui se démène pour relater, le plus précisément, nos discussions, donc merci à toi Tiago. Un président ne peut rien faire sans son bureau, ainsi je vous remercie aussi pour les différents objets qui nous ont occupés que ce soit la rédaction légendaire du message au Corps électoral lors du référendum ou encore l'organisation du cortège lors de l'Imériale, ainsi merci à vous. Finalement sur une note plus personnelle, je relèverai que cette année de présidence n'a pas été forcément toute simple, mais elle a été plus qu'enrichissante. Encore un petit merci pour toutes les personnes qui m'ont entouré et aidé à honorer cette fonction. En effet, préparer, mener ou arbitrer des séances du Législatif, dialoguer avec les différents groupes politiques, ou encore rédiger un discours du 1^{er} août, voici tant d'activités qui m'ont permis de grandir et d'en apprendre davantage sur la politique locale et sur moi-même. Par conséquent, je ne peux que vous encourager à endosser cette fonction certes importante, mais formatrice surtout. Alors lancez-vous."

...Applaudissements...

M. Samuel da Silva, président : "Il ne me reste plus qu'à vous donner non pas rendez-vous pour une prochaine séance, mais au Restaurant Pizzeria du Nord. Et pour celle est eux qui ne viennent pas souper avec nous, je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Je lève cette dernière séance du Conseil de ville."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 18 h 51.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :